



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent trente-neuvième session

Rome, 12-13 septembre 2023

Résumé des propositions de projets et de programmes examinées par le Conseil d'administration lors de la consultation tenue le 4 septembre 2023

Cote du document: EB 2023/139/R.27

Point de l'ordre du jour: 14

Date: 11 septembre 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note du présent rapport.

Questions techniques:

Donal Brown

Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
courriel: d.brown@ifad.org

Enika Basu

Conseillère technique principale
auprès du Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
courriel: e.basu@ifad.org

Résumé des propositions de projets et de programmes examinées par le Conseil d'administration lors de la consultation tenue le 4 septembre 2023

I. Introduction

1. Lundi 4 septembre, le Conseil d'administration s'est réuni en ligne dans le cadre d'une consultation formelle sur l'ensemble des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP), projets et opérations non souveraines qu'il devra examiner ce mois-ci à sa cent trente-neuvième session. Cette consultation visait à donner aux États membres la possibilité d'entamer un débat approfondi avant la procédure d'approbation en bloc, qui est en phase de test. À sa cent trente-huitième session, le Conseil d'administration avait approuvé le fait qu'à compter de sa cent trente-neuvième session, et jusqu'à sa cent quarante et unième session d'avril 2024, la nouvelle procédure d'approbation en bloc du FIDA serait mise à l'essai pour les points qui faisaient auparavant l'objet d'une décision du Conseil par vote par correspondance. Dans le cadre de cette expérimentation, les propositions de projets et programmes, de dons et d'opérations non souveraines examinées lors de la consultation seraient soumises à l'approbation du Conseil d'administration au moyen d'une procédure en bloc en début de session, juste après l'adoption de l'ordre du jour. La consultation faisait pendant aux différentes observations écrites que les États membres avaient transmises aux équipes de pays, et auxquelles ces dernières avaient répondu par écrit.
2. Parmi les points examinés figuraient les deux COSOP pour le Mozambique et les Philippines; les quatre projets de prêts souverains pour le Burkina Faso, l'Indonésie, le Lesotho et le Maroc; la proposition de don au profit du secteur privé et l'opération non souveraine avec le secteur privé au Malawi.
3. Étaient présents à la réunion les représentants au Conseil de 14 États membres¹, plus 8 autres représentants d'États membres du FIDA, à savoir les représentants des pays ayant un point inscrit à l'ordre du jour (Burkina Faso, Lesotho, Maroc, Mozambique et Philippines) et les observateurs du Congo, de l'Équateur et de la Fédération de Russie.
4. La consultation s'est tenue sous la présidence du Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, en présence de la Vice-Présidente adjointe responsable du Département de la stratégie et des savoirs, des directeurs et directrices des divisions concernées, des directeurs et directrices de pays, des responsables techniques de projet, de la Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du Fonds.
5. Dans l'ensemble, les représentants se sont prononcés en faveur des COSOP et des projets. La prise en compte des questions de genre et la transformation de la dynamique femmes-hommes ont été une thématique transversale essentielle des projets du FIDA. Les États membres ont signalé que les intentions du FIDA à ce sujet n'étaient pas suffisamment explicitées dans les documents de projet. La direction leur a assuré que le Fonds s'était fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de ses projets de nature à transformer la dynamique femmes-hommes, et qu'il était en bonne voie pour respecter les engagements pris en la matière au titre de la Douzième reconstitution de ses ressources (FIDA12). Toutefois, elle a reconnu que le Fonds pourrait améliorer la conception de ses projets à cet égard, de façon à mieux rendre compte de ses réalisations aux États membres et aux parties

¹ Soit les représentants au Conseil d'administration des pays suivants: Allemagne, Angola, Autriche, Brésil, Émirats arabes unis, France, Indonésie, Japon, Mexique, Nigéria, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

prenantes. Elle a souligné que tous les projets devaient intégrer les questions de genre et que 35% des nouveaux projets étaient conçus pour transformer la dynamique femmes-hommes, conformément à l'engagement pris au titre de FIDA12.

6. Les difficultés liées à la prestation de services dans les situations de fragilité ont été examinées dans le cadre du Programme de renforcement de la résilience des petits producteurs mené au Burkina Faso. Les États membres se sont interrogés sur la solidité de l'évaluation des risques et des mesures d'atténuation et, plus généralement, sur la manière dont le FIDA atténuait les risques dans de tels contextes. Outre les assurances données par le directeur régional et la directrice de pays, la direction a également évoqué les mesures actuellement prises en interne pour assurer une gestion plus proactive du portefeuille dans les contextes de fragilité, notamment l'approche actualisée de l'engagement du FIDA dans les situations de fragilité, qui visait à accroître l'efficacité et l'impact des projets du Fonds, ainsi qu'à orienter la conception et la supervision des projets dans les situations de fragilité. Les États membres ont également été informés des directives internes du FIDA sur les relations avec les gouvernements de fait, qui servaient à évaluer si le Fonds pouvait poursuivre ses interventions dans de tels contextes sans que cela remette en cause son cadre juridique et fiduciaire ou ses activités de supervision.
7. La troisième question transversale abordée concernait la hiérarchisation des domaines d'intervention du FIDA et l'obtention d'un impact optimal par la mise à profit des ressources du Fonds. Les États membres sont toutefois convenus qu'il s'agissait d'une question plus générale, davantage liée à l'orientation stratégique du FIDA qu'aux propositions spécifiques présentées. Le président a fait remarquer que les COSOP couvraient un large éventail d'options dans les pays, ce qui pouvait donner l'impression que le FIDA se dispersait dans plusieurs domaines d'intervention. Néanmoins, le Fonds tâcherait de trouver le bon équilibre dans le cadre de l'élaboration de nouvelles stratégies de pays.

II. Résumé des propositions et des discussions

A. Région Asie et Pacifique

République des Philippines – Programme d'options stratégiques pour le pays (2023-2028) (EB 2023/OR/4)

8. Les États membres ont approuvé le COSOP pour les Philippines. Durant la consultation, ils ont demandé des explications sur l'absence d'objectifs de cofinancement international dans ce nouveau COSOP. La direction a répondu en précisant que pour simplifier les activités des projet, l'équipe actuellement chargée de concevoir le Projet d'innovation dans les filières au service d'une transformation durable des communautés bénéficiant de la réforme agraire (VISTA) excluait la possibilité d'un cofinancement international. Toutefois, il a été noté que sous réserve de la disponibilité des fonds, les projets conçus au cours de FIDA13 seraient cofinancés par la Banque asiatique de développement et bénéficieraient éventuellement d'un financement climatique, notamment du Fonds vert pour le climat. La direction a également informé les États membres que la Banque asiatique de développement et le FIDA avaient récemment tenu des discussions fructueuses sur la planification des activités dans ce domaine.

République de l'Indonésie – Projet sectoriel de développement de l'horticulture dans les zones arides (EB 2023/139/R.2)

9. Le Projet sectoriel de développement de l'horticulture dans les zones arides visait à optimiser l'exploitation des terres agricoles arides sous-utilisées en vue de moderniser l'agriculture, d'accroître la rentabilité agricole et de renforcer la résilience climatique. Les États membres se sont félicités de l'alignement du projet sur la mission et les priorités du FIDA, et ont salué le fait que le projet avait toutes les chances de contribuer à améliorer les moyens d'existence des petits exploitants

des zones arides et de renforcer le tissu économique rural. Les États membres ont évoqué le manque d'objectifs ambitieux concernant la participation des femmes. La direction a répondu que le projet offrait aux femmes de nombreuses possibilités de formation et de perfectionnement des compétences. En outre, au cours de l'exécution, le cadre logique du projet serait révisé de manière à inclure des objectifs plus ambitieux s'agissant de la participation des femmes. La direction a également indiqué que les femmes étaient relativement nombreuses à travailler dans les filières horticoles, ce qui permettrait au FIDA d'atteindre des objectifs plus ambitieux en matière de participation des femmes aux activités de projet.

B. Afrique orientale et australe

République du Mozambique – Programme d'options stratégiques pour le pays (2023-2027) (EB 2023/OR/6)

10. Les États membres ont approuvé le COSOP pour le Mozambique, et ont demandé si le FIDA n'était pas trop ambitieux en ciblant autant de domaines d'intervention, et s'il avait envisagé de conclure des partenariats stratégiques pour maximiser son impact dans les domaines d'activité où il manquait de ressources pour intervenir. La direction a répondu que les activités du FIDA au Mozambique s'inscrivaient dans un programme de long terme: tous les projets et investissements étaient mis en œuvre en plusieurs phases, compte tenu des enseignements retenus et des possibilités de reproduction à plus grande échelle. En outre, le programme de pays visait à renforcer les capacités d'exécution du Gouvernement mozambicain grâce à l'apport d'un appui au renforcement des systèmes nationaux, notamment en matière de planification, de budgétisation et d'audit. La direction a également souligné que le FIDA avait conclu des accords de partenariat et de collaboration dans le cadre de différentes plateformes, telles que les groupes de travail du secteur agricole, le groupe de travail sur l'économie bleue et l'équipe de pays des Nations Unies. D'autres activités de collaboration notables ont été citées, notamment le partenariat établi avec les centres du CGIAR, les interventions menées avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans les systèmes de culture et le secteur de l'élevage, et le partenariat conclu avec l'Organisation internationale du Travail dans le nord du pays en vue de promouvoir les possibilités d'emploi des jeunes.

Royaume du Lesotho – Projet d'appui à la compétitivité de la filière de la laine et du mohair (EB 2023/139/R.3)

11. Le projet, qui ciblait 45 000 ménages, visait à accroître la résilience économique et climatique des producteurs de laine et de mohair. Les États membres se sont félicités du projet et ont souligné l'importance de la traçabilité dans les filières de la laine et du mohair ainsi que l'apport de devises que génère ce secteur. Toutefois, il a été noté que le cadre logique n'était pas ventilé par sexe et que la participation des femmes au projet n'était pas clairement définie. Enfin, la coopération Sud-Sud entre l'Afrique du Sud et le Lesotho a été évoquée. En réponse, la direction a rappelé que 50% des bénéficiaires du projet seraient des femmes et que le cadre logique était déjà ventilé par sexe, faisant remarquer le niveau élevé d'émigration masculine dans les zones du projet et la participation importante des femmes au secteur ciblé. En ce qui concernait la coopération Sud-Sud, la direction a répondu que cette collaboration était envisagée non seulement avec l'Afrique du Sud, mais aussi avec l'Argentine et la Colombie, le but étant de favoriser le transfert des connaissances et des technologies. Elle a ajouté que les possibilités de financement offertes par le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) et le Fonds pour l'environnement mondial seraient examinées dans le cadre du projet mené au Lesotho.

C. Afrique de l’Ouest et du Centre

Burkina Faso – Programme de renforcement de la résilience des petits producteurs (EB 2023/139/R.5)

12. Les États membres se sont montrés globalement satisfaits du projet et y ont apporté leur soutien, en particulier au vu de la situation de fragilité dans laquelle il s’inscrivait. Ils ont également salué le ciblage direct des femmes et des jeunes et ont noté l’importance de l’engagement du Gouvernement burkinabé et de son aptitude à s’approprier les activités, ainsi que de l’approche participative appliquée dans le cadre de la conception le programme. Les États membres ont essentiellement posé des questions sur les dispositions spéciales requises pour travailler avec les gouvernements de fait et sur les mesures d’atténuation des risques qui seraient prises compte tenu de l’insécurité et du grand nombre de personnes déplacées à l’intérieur du pays. Ils ont en outre demandé des précisions sur les aspects liés à la transformation de la dynamique femmes-hommes dans le cadre du projet et se sont interrogés sur la contribution de l’ASAP+. La direction a répondu en renvoyant aux Directives du FIDA sur les relations avec les gouvernements de fait, selon lesquelles toute décision d’approuver un nouveau financement ou de poursuivre les décaissements dans le cadre du portefeuille en cours ne constituait pas une reconnaissance de la légitimité d’un gouvernement de fait. Elle a indiqué aux États membres les trois critères qui permettaient de définir un projet comme propre à transformer la dynamique femmes-hommes, à savoir les objectifs en matière de participation des femmes, les évaluations des besoins à cet égard et la mise en œuvre d’interventions spécifiques et ciblées. En ce qui concernait la sécurité, la direction a mis en évidence les différentes mesures d’atténuation qui avaient été prises dès la phase de conception, telles que l’approche en plusieurs phases adaptée à l’évolution des conditions de sécurité, ou la recherche de partenariats avec d’autres prestataires de services et acteurs pour garantir la continuité de la prestation de services aux communautés cibles. Concernant l’ASAP+, la direction a attiré l’attention sur la composante 1, au titre de laquelle un financement de ce programme serait mobilisé aux fins du renforcement de l’adaptation.

D. Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Royaume du Maroc – Projet d’appui au développement rural intégré des zones de montagne de l’Oriental (EB 2023/139/R.4)

13. Le projet visait à améliorer les conditions de vie des ménages ruraux pauvres dans la région de l’Oriental par la diversification des moyens d’existence, l’appui à une production résiliente aux changements climatiques et la promotion d’activités rémunératrices pour les femmes et de l’entrepreneuriat chez les jeunes. Dans l’ensemble, les États membres se sont montrés particulièrement favorables au projet. La seule question soulevée concernait la cible de 30% de femmes bénéficiaires, jugée insuffisante. Les États membres ont également demandé des précisions sur le financement des taxes par le Gouvernement marocain et sur le calcul de la part de financements alloués à l’action climatique (71%). La direction a expliqué que la méthode de ciblage était fondée sur les enseignements tirés de l’expérience et sur la récente évaluation de la stratégie et du programme de pays. La cible de 30% de femmes était jugée raisonnable au regard des statistiques nationales. En ce qui concernait les taxes, il a été précisé qu’elles correspondaient à la contribution du Gouvernement marocain au financement du projet. Enfin, la direction a indiqué que le calcul du taux de financement de l’action climatique reposait sur la méthode utilisée par les banques multilatérales de développement.

E. Dons au profit du secteur privé**Don du Fonds pour l'environnement mondial au profit du secteur privé: Cropin-SMARTFARM**

14. Les États membres ont réservé un accueil favorable au don du Fonds pour l'environnement mondial. Ils ont posé des questions sur la gestion des relations entre l'entité, les agriculteurs chefs de file et les fournisseurs d'intrants, et sur la manière dont les agriculteurs seraient impliqués. La direction a précisé que les entités du secteur privé qui collaboraient déjà avec les unités de gestion des projets d'ancrage faciliteraient les bonnes relations entre les agriculteurs chefs de file, les fournisseurs d'intrants et l'entité. Ces relations visaient à instaurer un dialogue continu entre les acteurs clés de l'écosystème, de façon à favoriser l'accès aux services et l'établissement de liens avec les marchés.

F. Opérations non souveraines**New Building Society (NBS) Bank: Inclusion financière dans les filières agricoles – République du Malawi**

15. Dans l'ensemble, les États membres se sont prononcés en faveur de l'opération non souveraine réalisée avec la banque New Building Society (NBS). Aucune question n'a été soulevée. En réponse à une demande du représentant du Royaume du Lesotho, la direction est convenue de communiquer à ce dernier de plus amples informations sur le cadre des opérations non souveraines du FIDA.